



# PRÉSENTATION DU SERVICE HANDICAP

## ANNONAY

Sylvie Trevin-Stevant

06 62 94 15 98

[s.trevin@sepr.edu](mailto:s.trevin@sepr.edu)

## LYON

Florence Françon / Sylvie Merle

04 72 83 27 71

[service.handicap@sepr.edu](mailto:service.handicap@sepr.edu)

Janvier 2021



# PRÉSENTATION DES ACCOMPAGNEMENTS PROPOSÉS PAR LE SERVICE HANDICAP

LYCÉE DES MÉTIERS D'ART ET DE L'IMAGE (Lyon)			CFA (Annonay et Lyon)
<p>Notification MDPH : parcours de formation adapté.</p> <p>➔ <b>Orientation en ULIS</b></p> <p>➔ <b>Mise en œuvre d'un PPS</b> : projet personnalisé de scolarisation, avec ou sans AESH.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Compensations.</li> <li>✓ Aménagements et adaptations pédagogiques.</li> <li>✓ Aménagements des épreuves d'examens.</li> </ul>	<p>Troubles des apprentissages.</p> <p>➔ <b>Mise en place d'un PAP</b> : plan d'accompagnement personnalisé, après l'accord du médecin.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Aménagements scolaires.</li> <li>✓ Aménagements des épreuves d'examens.</li> </ul>	<p>Allergies, maladies chroniques.</p> <p>➔ <b>PAI</b> : projet d'accueil individualisé. Rédigé à la demande de la famille, avec le médecin traitant ou spécialiste.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Réponse médicale et pédagogique aux besoins de l'élève.</li> <li>✓ Aménagements des épreuves d'examens.</li> </ul>	<p>Apprenants salariés ➔ pas de PPS ou de PAP.</p> <p>Mais adaptations pédagogiques possibles, en collaboration avec des organismes partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Demande de RQTH.</li> <li>✓ Soutien scolaire.</li> <li>✓ Aides financières.</li> <li>✓ Matériel pédagogique adapté.</li> <li>✓ Aménagements scolaires.</li> <li>✓ Aménagements des épreuves d'examens.</li> <li>✓ ... tout autre type d'aides selon les besoins.</li> </ul>

# PRÉSENTATION DE L'ULIS AU SEIN DU LYCÉE DES MÉTIERS D'ART ET DE L'IMAGE

Ce dispositif a pour mission d'accueillir au lycée de la SEPR, à **Lyon**, des élèves en situation de handicap. L'orientation des élèves en ULIS se fait sur demande de la famille et doit être notifiée par la **Maison Départementale des Personnes Handicapées** (MDPH).

L'ULIS n'est pas une classe mais **un dispositif collectif d'aide à la scolarisation** des élèves en situation de handicap au lycée à travers une **organisation pédagogique adaptée aux besoins spécifiques** de chacun.

L'ULIS accueille au **maximum 14 élèves**.

Une enseignante spécialisée (coordinatrice de l'ULIS) se porte garante du projet de chaque élève en coordonnant les équipes pédagogiques des différentes sections dans lesquelles les élèves sont inscrits.

Une **AESH collective** et la coordinatrice ULIS accompagnent les élèves en cours en fonction de leurs besoins.

## Les objectifs de l'ULIS :

- ❖ Développer les **apprentissages scolaires, sociaux** et l'amélioration des **capacités de communication**.
- ❖ Restaurer ou construire **une image de soi positive**.
- ❖ Permettre la consolidation de **l'autonomie personnelle et sociale** du jeune.
- ❖ Concrétiser à terme un **projet d'insertion professionnelle** concerté.

**Laurence Pintus, coordinatrice ULIS Lycée SEPR Lyon**

[l.pintus@sepr.edu](mailto:l.pintus@sepr.edu)

04 72 83 27 78



# PRÉSENTATION DES ADAPTATIONS PÉDAGOGIQUES AU SEIN DU LYCÉE DES MÉTIER D'ART ET DE L'IMAGE (LMAI)

**LE PPS** - En cas de reconnaissance et d'orientation par la MDPH, **un projet personnalisé de scolarisation** est mis en place de façon concertée entre la famille, les équipes du lycée, l'enseignante référente de l'Éducation nationale ainsi que d'éventuels professionnels extérieurs (institutions spécialisées, AESH, ...).

Le PPS permet de recenser les besoins et les **modalités de compensation** (humaine, matérielle, médico-sociale) afin de proposer un **parcours de formation adapté**. Il est communiqué aux équipes pédagogiques qui en assurent la mise en œuvre et est évalué au moins une fois par an.

**LE PAP** - Si l'élève connaît des difficultés d'apprentissage durables et présente un ou plusieurs **trouble(s) des apprentissages** (DYS) qui nécessitent des **adaptations pédagogiques**, un **plan d'accompagnement personnalisé** est formalisé entre les familles et les professeurs principaux, après avis favorable du médecin traitant. Ce document permet ainsi à l'ensemble de l'équipe enseignante d'avoir connaissance des aménagements scolaires à mettre en place. Il permet également de justifier une demande d'aménagements des épreuves d'examens.

**LE PAI** - Il s'agit d'une réponse de nature médicale et pédagogique pour les élèves souffrant de **maladies chroniques, d'allergies**. Il est renseigné par le médecin traitant ou spécialiste et communiqué à l'ensemble de la communauté éducative. Ce **projet d'accueil individualisé** ainsi que les éventuels traitements médicaux suivent l'élève dans tous ses déplacements dans et en dehors de l'établissement (sorties scolaires, ...).

**Florence Françon, remplaçante temporaire de Sylvie Merle**

**Coordinatrice Service handicap et Référente H+**

**[s.merle@sepr.edu](mailto:s.merle@sepr.edu) - 04 72 83 27 71**



# PRÉSENTATION DES ADAPTATIONS PÉDAGOGIQUES AU CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS (CFA)

Les apprentis, par ailleurs salariés, peuvent bénéficier d'adaptations et d'accompagnements personnalisés :

Sur le plan scolaire, comprenant notamment :	Au sein de l'entreprise, par exemple :
La prise en compte des difficultés de l'apprenant par l'équipe enseignante.	Des échanges avec l'employeur : informations légales, accompagnements, aides financières.
La mise en place d'aménagements pédagogiques.	Des aménagements et adaptations sur le lieu de travail.
Du soutien scolaire.	Des cours de perfectionnement professionnel.
Des aménagements des épreuves d'examens.	Des visites d'entreprise supplémentaires, si nécessaire.

Il est alors fortement recommandé de réaliser une demande de Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé (**RQTH**) auprès de la MDPH, mention qui **apparaît sur le contrat de travail**, afin de bénéficier d'aides (humaines, matérielles, financières) et d'un accompagnement adapté auprès de l'entreprise.

**Annonay : Sylvie Trevin-Stevant**  
Professeure formatrice, Référente handicap  
[s.trevin@sepr.edu](mailto:s.trevin@sepr.edu) - 06 62 94 15 98

**Lyon : Diane Delavault et Florence Françon**  
[d.delavault@sepr.edu](mailto:d.delavault@sepr.edu) - [s.merle@sepr.edu](mailto:s.merle@sepr.edu)  
04 69 16 61 82 - 04 72 83 27 71



# DES ACTIONS PORTÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE REGIONALE H+

Engagée dans la **Charte qualitative H+** depuis 2010, la SEPR œuvre pour l'inclusion des personnes en situation de handicap. Elle affirme des valeurs fédératrices, autour de l'accueil du handicap et responsabilise tous les acteurs : personnel, apprenants, fournisseurs...

Cette charte garantit aux personnes en situation de handicap :

- ❖ un bon accompagnement au sein de l'organisme de formation,
- ❖ la possibilité concrète d'accéder sans difficulté à la formation en ayant à disposition une offre de service lisible et complète,
- ❖ la prise en compte de leurs besoins spécifiques.



À ce titre, la **sensibilisation** joue un rôle essentiel. Le Service handicap organise un événement chaque année pour fédérer les personnels et les apprenants autour des enjeux de l'accueil et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap par des temps d'échanges et des ateliers.

